

Ce premier programme d'actions a contribué aussi à la réussite d'actions en faveur de la biodiversité. La bonne qualité de l'eau a permis d'accueillir avec succès une population d'écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) issue du sauvetage d'une population proche vouée à disparaître. L'acclimatation de cette espèce, hautement fragile, confirme la bonne qualité de l'eau.

Egalement, un travail de sensibilisation a été entrepris avec les usagers de la rivière (personnes pratiquant le canyoning, pêcheurs) pour adapter leurs pratiques.

LA LABELLISATION « SITE RIVIÈRES SAUVAGES » ET UN NOUVEAU PROGRAMME D' ACTIONS

La réalisation du premier plan d'actions a permis au cours d'eau et à ses affluents d'être à la hauteur de la grille des critères « Site Rivières Sauvages ». Ces éléments ont été certifiés dans le cadre d'un audit de l'AFNOR, réalisé en décembre 2019, qui permet de garantir que la rivière respecte l'ensemble des critères du label.

L'ensemble des partenaires* du site Rivières Sauvages ont construit un nouveau programme d'actions 2019-2021 afin :

- de maintenir les conditions permettant de satisfaire aux critères du label ;
- de favoriser l'appropriation locale de la démarche de préservation de ce patrimoine naturel ;
- d'agir sur le bassin versant élargi pour améliorer l'ensemble de l'écosystème lié au cours d'eau labellisé.

* Les partenaires du programme d'actions 2019-2021:

- Le Département de l'Ain en tant que porteur du label, maître d'ouvrage (travaux et suivi des eaux) et financeur ;
- L'Association du Réseau des Rivières Sauvages et le Fonds de conservation pour les rivières sauvages en tant que gestionnaires de l'Espace Naturel Sensible de la Pernaz et propriétaires du label ;
- L'Agence de l'eau et la Fondation Caisse d'Epargne en tant que financeurs public et privé ;
- Les communes de Serrières-de-Briord, Bénonces et Ordonnaz, le Syndicat de Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A), la Fédération de pêche de l'Ain et l'AGESSEC (association de gestion et d'équipement des sites de spéléo, d'escalade et de canyoning) en tant que maîtres d'ouvrage et partenaires techniques.

Le nom retenu pour la rivière labellisée « Site Rivières Sauvages » est « le Tréfond et la Pernaz » afin d'être en cohérence avec les usages locaux, les habitants du village de Bénonces étant particulièrement attachés à la dénomination « Tréfond ».



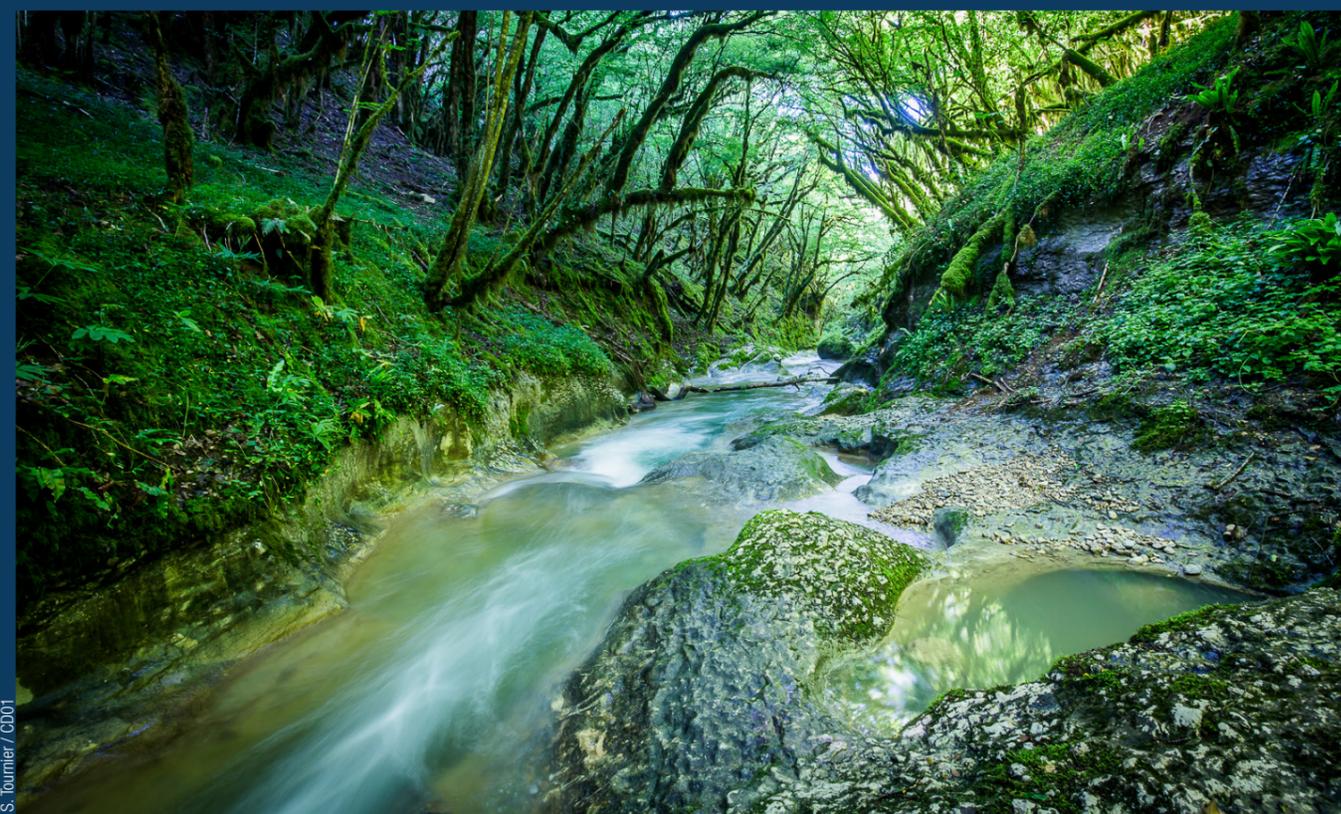
CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand
Tél. 04 74 22 98 33
celine.moyne-bressand@ain.fr
www.ain.fr

   www.ain.fr

LE TRÉFOND ET LA PERNAZ

Rivières sauvages



S. Tournier / CDO1

Remise officielle du label « Site Rivières Sauvages »

Vendredi 21 février 2020

Bénonces

www.patrimoines.ain.fr



L'Ain est une terre intimement liée à l'eau : elle façonne les paysages et les activités. Fleuves, rivières, torrents, lacs, étangs et zones humides confèrent à notre département une diversité, une attractivité et une qualité de vie indéniables. Après la Valserine, la Dorche, la Vézéronce et l'Arvière, le Tréfond et la Pernaz viennent d'obtenir le label « Site Rivières Sauvages », ce qui témoigne de la richesse exceptionnelle du patrimoine naturel du département.

Le Département de l'Ain offre des paysages diversifiés et de nombreux bijoux naturels comme le Tréfond et la Pernaz, cours d'eau d'exception qui viennent d'être labellisés « Rivières Sauvages ». Ce label partage la même philosophie que notre politique des Espaces Naturels Sensibles : préserver ces milieux, sensibiliser à leur qualité et intégrer l'Homme, sans imposer des contraintes réglementaires.

Véronique Baude
Vice-présidente du Département de l'Ain
chargée du tourisme, du développement durable,
de l'environnement et du patrimoine naturel

Jean Deguerry
Président du Département de l'Ain

LE SITE ESPACE NATUREL SENSIBLE « LA PERNAZ, RIVIÈRE SAUVAGE »

Le département de l'Ain regorge d'espaces naturels exceptionnels et des paysages emblématiques. Conscient de cette richesse, le Département met en œuvre une politique ambitieuse pour préserver et valoriser ce patrimoine naturel, à travers le « Plan Nature » 2016-2021, notamment en labellisant les sites remarquables en « Espaces Naturels Sensibles » (ENS).



L'Espace naturel sensible « La Pernaz » intègre un réseau départemental qui compte à ce jour 38 sites ENS représentant au total près de 13 000 hectares de milieux très diversifiés (tourbières, étangs, lacs, prairies humides, cours d'eau, dunes de sable, espaces boisés, prairies d'alpage, prairies bocagères, grottes, sites géologiques...).

L'Association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS) est le gestionnaire du site ENS de la Pernaz.

LA DÉMARCHE DE LABELLISATION « SITE RIVIÈRES SAUVAGES » DANS L'AIN

Dès 2014, le Département de l'Ain s'est engagé dans l'émergence des sites Rivières Sauvages, label permettant la reconnaissance des rivières les plus préservées ; 1 % des rivières françaises peuvent prétendre à ce label.

Porté par Le réseau des Rivières Sauvages et le Fonds de dotation pour la Conservation des Rivières Sauvages, le label « Rivières Sauvages » se base sur 47 critères contrôlés par l'AFNOR.



<https://conservation.rivieres-sauvages.fr/>



www.rivieres-sauvages.fr

La Valserine, site pilote de la démarche dans l'Ain, est devenue en 2014 le premier site « Rivières Sauvages » de France. Depuis, 3 autres rivières de l'Ain ont reçu ce label d'excellence : la Dorche, la Vézéronce et l'Arvière.

LA DÉMARCHE DE LABELLISATION « SITE RIVIÈRES SAUVAGES » POUR LE TRÉFOND ET LA PERNAZ

Le Tréfond et l'Aroding confluent pour former la Pernaz, affluent de la rive droite du Rhône. Ces trois cours d'eau, qui bénéficient du label Espace Naturel Sensible, ont été identifiés par le Département de l'Ain comme potentiellement éligibles au label « Site Rivières Sauvages » sur une longueur de 12,3 km.

Dès 2015, une démarche a été engagée par le Département de l'Ain pour étudier la faisabilité de cette labellisation. Un premier contrat de rivière a été établi sur la période 2015-2018 pour accéder au label. Ce programme d'actions a permis de réaliser les travaux nécessaires pour résoudre quelques problèmes qui bloquaient initialement la candidature au label « Site « Rivières Sauvages » :

• Suppression de la décharge de Bénonces

Travaux réalisés par la commune de Bénonces et l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) de la truite du Bas-Bugey. Plus de 120 tonnes de déchets ont été évacuées avec le soutien de la Fondation Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et du Département de l'Ain.

• Restauration de continuité écologique au niveau du pont d'Onglas

Travaux conduits par le Département de l'Ain avec un financement de l'Agence de l'Eau.



Seuil avant les travaux



Après les travaux

• Restauration de la continuité écologique du passage à gué sur le Tréfond.

Travaux réalisés par la Fédération départementale de Pêche.



Avant les travaux



Pendant les travaux